



## **Adjoint au Chef de Brigade de Police Municipale (H/F)**

<b>Filière : POLICE MUNICIPALE</b>	<b>Catégorie : C</b>
<b>Cadre d'emploi : Gardien / Gardien-brigadier / Brigadier-chef principal de Police Municipale</b>	
<b>Temps de travail : Temps complet</b>	

### **RATTACHEMENT**

Direction Générale Adjointe des Services Techniques  
Direction de la Sécurité, de la Prévention et de la Médiation  
Service de la Police Municipale

### **MISSIONS ET CONTEXTE :**

Sous l'autorité du responsable de la Police Municipale et de ses adjoints, l'agent :

- Remplace le chef de brigade pendant son absence
- Assiste le chef de brigade dans ses missions

En tant que policier municipal :

- Veiller au maintien du bon ordre, de la tranquillité et la sécurité publiques
  - Réponse graduée : priorité donnée à la sensibilisation, la médiation et la prévention, mise en œuvre le cas échéant des procédures répressives et de la coercition
  - Priorisation des patrouilles pédestres et VTT
  - Assurer une relation de proximité avec la population
  - Tenir des permanences déconcentrées dans les quartiers de la ville
  - Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur
  - Surveiller la sécurité aux abords des écoles
  - Veiller au bon déroulement des manifestations publiques
  - Accueillir et orienter les publics sur la voie publique et au sein du service
  - Écouter, accompagner une personne en difficulté ; porter assistance à des usagers en situation de crise ou d'urgence
  - Dialoguer avec des populations spécifiques (gens du voyage, communautés, SDF, mineurs...)
  - Orienter les personnes vers des services compétents.
  - Surveiller et intervenir sur l'ensemble du territoire communal (Voies publiques, gares, établissements scolaires, bâtiments communaux, marchés...)
  - Encadrer et sécuriser les fêtes et cérémonies

- Assurer les missions de Police Administrative et de Police Judiciaire
  - Appliquer les pouvoirs de Police du Maire
  - Verbaliser les infractions au Code de la Route conformément aux textes en vigueur, aux arrêtés de Police du Maire et aux dispositions législatives expresses. Procéder à la mise en fourrière des véhicules le cas échéant
  - Assurer par roulement le planton et la surveillance des écrans de vidéo protection au sein du poste de police municipale
- Accueil et relation avec les publics
    - Renseigner, informer et orienter les usagers en assurant une relation de proximité
    - Écouter, accompagner une personne en difficulté.
  - Rédaction et transmission d'écrits professionnels
    - Rédiger des écrits professionnels (rapports / procès-verbaux / main courantes)
    - Traiter les réclamations et demandes des administrés, services, partenaires

## INTERACTIONS PROFESSIONNELLES :

### Partenaire en interne

- ✓ Le personnel de la Direction Sécurité Prévention Médiation
- ✓ Services Techniques
- ✓ Service Hygiène /Salubrité
- ✓ d'une manière générale l'ensemble des Services de la Ville

### Partenaire en externe

- ✓ Police Nationale
- ✓ Sapeurs-Pompiers
- ✓ RATP
- ✓ Education Nationale
- ✓ Bailleurs sociaux
- ✓ Société de fourrière ....

## COMPETENCES

### Savoirs

- ✓ **Solides connaissances de la réglementation en vigueur et des pouvoirs de police du Maire**
- ✓ **Connaissances des procédures judiciaires et administratives liées à la fonction**
- ✓ **Maîtrise des outils bureautiques et informatiques**
- ✓ **Aptitude au maniement des armes B et D**

### Savoir Faire

- ✓ **Aptitude à l'encadrement, à l'autorité**
- ✓ **Qualités rédactionnelles**
- ✓ **Bonne expression orale**
- ✓ **Techniques de communication, de médiation, de gestion de conflits**

## Savoir Être

- ✓ **Qualités relationnelles**
- ✓ **Capacité d'analyse, de synthèse et d'écoute**
- ✓ **Disponibilité, adaptabilité**
- ✓ **Intégrité, rigueur, dynamisme et méthodologie**
- ✓ **Discrétion**
- ✓ **Sens du service public et des relations avec le public**

## CONDITIONS D'EXERCICE

Double agrément (Préfet - Procureur de la République) et assermentation au Tribunal

Permis B

Port de l'uniforme et des équipements de protections individuelles

Exposition aux risques de violences physiques et psychologiques

Travail d'extérieur quelles que soient les conditions climatiques

Station debout et déplacements fréquents sur le terrain

Aptitude physique compatible avec les contraintes du poste

Travail sur poste informatique

## HORAIRES ET LIEU DE TRAVAIL

36 heures hebdomadaires avec 49 heures d'ARTT du lundi au samedi y compris les jours fériés sur une amplitude horaire de 07h00 à 02h00 à raison de 3 vacations de 12H par semaine

Travail en brigade JOUR : de 7h à 19h

Travail le dimanche et jours fériés en heures supplémentaires

Travail en brigade SOIREE : de 14h à 02h

Heures supplémentaires de nuit

Travail le dimanche et jours fériés en heures supplémentaires